



SCOT
24 Mars 2014

**RAPPORT
D'ACTIVITES
2013**

TABLE DES MATIERES

PRESENTATION DU SCOT

1) L'administration

A) La constitution du Syndicat Mixte	Page 3
B) Les statuts	Page 3
C) Le périmètre du SCoT	Page 3
D) Le budget	Page 4
E) Le fonctionnement et élus des instances	Page 4
F) L'organisation administrative et le site internet	Page 5

2) Le SCoT en vigueur

A) Qu'est-ce qu'un SCoT ?	Page 6
B) Le contenu du SCoT en vigueur	Page 6
C) Le suivi et la mise en œuvre du SCoT	Page 7

3) La révision du SCoT

A) Les objectifs de la révision	Page 8
B) Les nouvelles exigences législatives	Page 8
C) Les acteurs de la révision du SCoT	Page 8
D) Les instances de travail et de validation	Page 9
E) Le calendrier de la révision du SCoT	Page 9

LES ACTIVITES 2013

1) Les activités liées à l'administratif	Page 10
2) Les activités liées au suivi du SCoT en vigueur	Page 11
3) Les activités liées à la révision du SCoT	Page 12

ANNEXES

- 1) Données financières : Compte Administratif 2013**
- 2) Documents illustratifs**

PRESENTATION DU SCOT

1) L'administration

A) La constitution du Syndicat Mixte

Par arrêté du Préfet du Haut-Rhin du 16 août 2000 a été constitué le « Syndicat Mixte pour la révision du schéma directeur de la région mulhousienne » avec publication des statuts comportant pour objet la révision partielle du schéma directeur Mulhouse-Rhin-Mines.

B) Les statuts

Les statuts d'origine ont été modifiés par le Syndicat Mixte à différentes occasions :

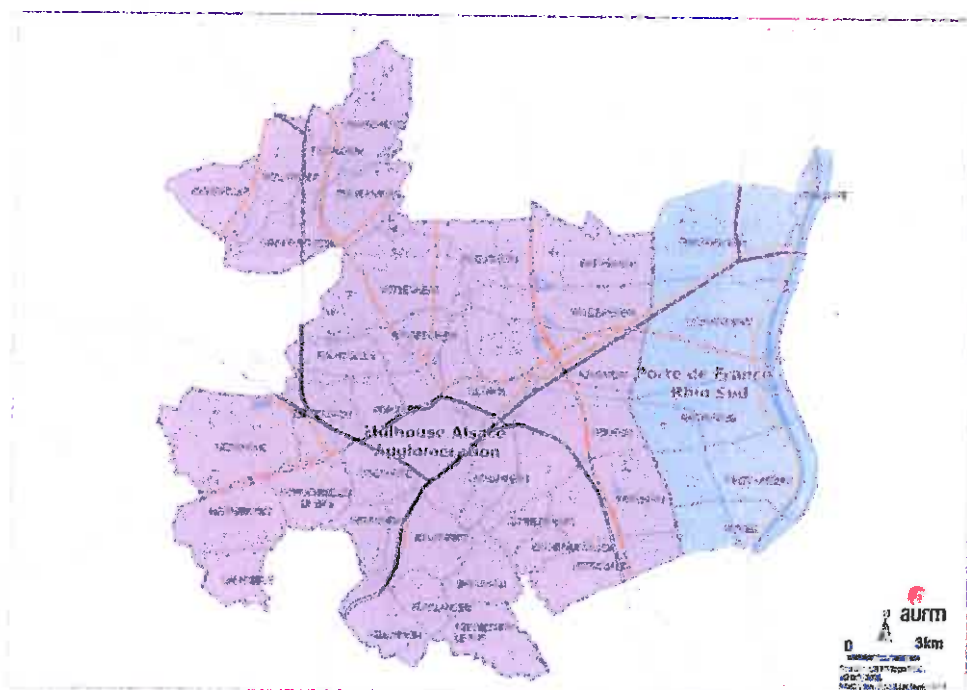
- . Arrêté préfectoral du 12 septembre 2002, suite à modification du périmètre, sur l'adhésion de nouvelles communes et collectivités et le changement de dénomination du Syndicat Mixte devenant « Syndicat Mixte pour le Schéma de cohérence territoriale de la région mulhousienne »,
- . Arrêté préfectoral du 22 juin 2005 (retrait de Wittelsheim),
- . Arrêté préfectoral du 23 août 2010 approuvant les statuts du Syndicat Mixte dans leur rédaction du 04 mars 2010 (adhésion de la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération et de la Communauté de Communes Porte de France-Rhin sud),
- . Arrêté préfectoral du 21 décembre 2012 portant extension du périmètre de la m2A et en conséquence du SCOT à Steinbrunn-le-Bas,

C) Le périmètre du SCOT

Le périmètre initial fixé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2000 a été modifié en 2002, 2005, 2010 et 2012. En 2013, il s'étend sur 39 communes du Haut-Rhin, regroupées dans deux structures intercommunales ainsi qu'il suit :

Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) avec 33 communes : Baldersheim, Battenheim, Berrwiller, Bollwiller, Bruebach, Brunstatt, Didenheim, Dietwiller, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Galfingue, Habsheim, Heimsbrunn, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller le Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Steinbrunn-le-Bas, Ungersheim, Wittenheim, Zillisheim et Zimmersheim,

Communauté de communes Porte de France Rhin sud (CCPFRS) avec 6 communes : Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau.



D) Le budget

Le budget global pour la réalisation du SCOT s'établit pour la période 2002- 2013 à 2,2 millions d'euros. Il aura permis de financer les études (70%) confiées à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne et à d'autres bureaux d'étude, ainsi que les frais liés à la mise en œuvre de la communication et de la concertation. Les recettes de même montant proviennent pour moitié des participations versées par les structures intercommunales membres et pour l'autre moitié des subventions des partenaires (Etat, Conseil Général et le Conseil régional).

E) Le fonctionnement et les élus des instances

Le comité d'administration

Pour la représentation des 39 communes, les élus membres du Comité d'Administration du SCOT sont au nombre de 66, ainsi qu'il suit :

	TITULAIRES	EPCI		COMMUNE		SUPPLEANTS		
1	LOGEL Pierre	m2A	60	BALDERSHEIM	1	ADAM Jean		
2	GUTH Maurice			BATTENHEIM	1	OTTENWAELDER Georges		
3	STOCKER Bernard			BERRWILLER	1	MUNSCH SCHMIDT Martine		
4	LASEK Richard			BOLLWILLER	1	WIGNO Véronique		
5	SCHILLINGER Gilles			BRUEBACH	1	ERHART Bertrand		
6	GROFF Bernadette			BRUNSTATT	1	FLURY Francis		
7	BAUER Jean-Denis			DIDENHEIM	1	WICKER Jean-Jacques		
8	FRANTZ Christian			DIETWILLER	1	HELL Bernard		
9	FEIGEL Edouard			ESCHENTZWILLER	1	LIPP Pierre		
10	FELLY Bertrand			FELDKIRCH	1	SALZE Pierre		
11	FREY Claude			FLAXLANDEN	1	SCHNEBELEN Christian		
12	BITSCHENE Christophe			GALFINGUE	1	ABRAMATIC Marie Claire		
13	NIEDERGANG Jean-Claude			HABSHEIM	1	MULLER Marie Andrée		
14	RAYMOND Pierre			HEIMSBRUNN	1	NOTTER Patrick		
15	SCHIRCK Roger							
16	SCHILDKNECHT Jean-Luc					ILLZACH	3	
17	LIERMANN Monique							
18	SPIEGEL Jo					KINGERSHEIM	2	
19	LEGGERI Daniel							
20	CLAD André					LUTTERBACH	1	FEUERMANN Paul
21	ISSELE René					MORSCHWILLER LE BAS	1	MEHLEN Josiane
22	BOCKEL Jean-Marie					MULHOUSE		
23	RAMBAUD Denis							
24	RITZ Christelle							
25	ROTTNER Jean							
26	WALTER Jean-Pierre							
27	STRIFFLER Paul-André							
28	CIARLETTA Fabrice							
29	STRIFFLER Michèle							
30	TRIMAILLE Philippe							
31	NICOLAS Thierry						22	
32	METZGER Henri							
33	MAITREAU Philippe							
34	KLEIN Bernard							
35	QUIN Paul							
36	STOESSEL Bernard							
37	SUAREZ Emmanuelle							
38	BOUR Annette							
39	JENN Fatima							
40	BUCHERT Maryvonne							
41	ECKERT Christiane							
42	KRANZ Natacha							
43	SUCHET Bertrand							
44	HILLMEYER Francis			PFASTATT	1	ZELLER Fabienne		
45	KALUZINSKI Alfred			PULVERSHEIM	1	EICHER Jean-Claude		
46	LECONTE Alain			REININGUE	1	BILLIG François		
47	NATTER André			RICHWILLER	1	LAMON Edita		

48	TURLOT Jean-Jacques			RIEDISHEIM	2	
49	NEMETT Hubert					
50	BLUM Georges Fabrice			RIXHEIM	2	
51	WOLFF Philippe					
52	HARTMEYER Philippe			RUELSHEIM		FEIST Guy
53	NOTTER Bernard			SAUSHEIM		FOURCADE Paulette
54	HASSLER Daniel			STEINBRUNN LE BAS	1	BERGDOLL Benoît
55	EIDENSCHENK Georges			STAFFELFELDÉN		WROBEL Alfred
56	MENSCH Jean-Claude			UNGERSHEIM		MOYSES Aimé
57	HOME Antoine			WITTENHEIM	2	
58	STRITMATTER Jean					
59	DONISCHAL Jean-Claude			ZILLISHEIM	1	FELLMANN Véronique
60	GASSER Jean-Pierre			ZIMMERSHEIM	1	MANDRY Jean-Claude
61	KASTLER Raymond	CCPFRS	6	BANTZENHEIM	1	
62	KESSLER Yves			CHALAMPE	1	LAEMLIN Martine
63	ZIMMERMANN Josiane			HOMBOURG	1	ENGASSER Thierry
64	VONFELT Jean-Luc			NIFFER	1	AST Monique
65	FOULON Bernard			OTTMARSHEIM	1	FOLUSZNY Gerard
66	SÜTTER Antoine			PETIT-LANDAU	1	LE GAC Armand

Le Bureau SCOT

Il est composé de 13 membres associés issus du comité d'administration.

Titre	Nom	Prénom	Fonction
Monsieur	HILLMEYER	Francis	Maire de Pfastatt - Président
Monsieur	ROTTNER	Jean	Maire de Mulhouse - Président délégué
Monsieur	NOTTER	Bernard	Adjoint au Maire de Sausheim - 1er Vice-Président
Monsieur	HOME	Antoine	Maire de Wittenheim - 2e Vice-Président
Monsieur	SPIEGEL	Jo	Maire de Kingersheim - 3e vice-Président
Monsieur	NICOLAS	Thierry	Adjoint au Maire de Mulhouse - 4e Vice-Président
Madame	RITZ	Christelle	Adjointe au Maire de Mulhouse - 5e Vice-Présidente
Monsieur	RAMBAUD	Denis	Adjoint au Maire de Mulhouse - 6e Vice-Président
Monsieur	MENSCH	Jean-Claude	Maire d'Ungersheim - 7e Vice-Président
Monsieur	KALUZINSKI	Alfred	Adjoint au Maire de Pulversheim 8e Vice-Président
Monsieur	VONFELT	Jean-Luc	Maire de Niffer - 9e Vice-Président
Madame	GROFF	Bernadette	Maire de Brunstatt - 10e Vice-Présidente
Monsieur	KASTLER	Raymond	Maire de Bantzenheim - 11e Vice-Président

F) L'organisation administrative et le site internet

Le Syndicat mixte est installé dans les locaux du SIVOM de la Région Mulhousienne et son siège est fixé à Mulhouse, 25 avenue Kennedy.

Son fonctionnement administratif est assuré par du personnel du SIVOM, la direction étant confiée au directeur général adjoint chargé de l'Aménagement des Territoires et Gestion de l'Espace Public de la m2A.

Pour ce qui relève des missions techniques, elles sont essentiellement assurées par l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM).

Un **site internet** a été mis en place en février 2002 et a connu depuis une progression de fréquentation régulière pour atteindre un maximum en 2007, année de l'approbation du SCOT.

Suite à l'incitation de la Région dans le cadre des territoires de Pays, CIDD, un site internet commun avec le Pays a été créé et fonctionne depuis début 2013 : <http://www.region-mulhousienne.fr/>

2) Le SCoT en vigueur

A) Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Il s'agit d'un document d'urbanisme et de planification qui détermine un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques locales dans les différents domaines de l'aménagement et du cadre de vie (Urbanisme, habitat, déplacement, développement économique, commercial, équipement, environnement). Il fixe les vocations générales des espaces et définit leur organisation spatiale. Créé par la loi SRU, pour remplacer les anciens schémas directeur, et renforcé par la loi Grenelle II, il est l'outil de conception, de mise en œuvre et de suivi d'une planification intercommunale, dans une perspective de développement durable.

Le SCOT a une valeur juridique : les autres documents d'urbanismes (programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacement urbains, les schémas de développement commercial, les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales ...) devront être compatibles. Contrairement aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), le SCOT est moins précis. Il agit plutôt comme cadrage général : il exprime des principes, des orientations et des objectifs, et sauf dans le cas précis des protections, il ne comporte pas de plan précis et reste un schéma.

Le SCOT est porté par un syndicat mixte qui l'élabore et en assure le suivi et la mise en œuvre.

B) Le contenu du SCoT en vigueur

Le SCoT de la région mulhousienne a été approuvé le 15 décembre 2007 par délibération du comité d'administration du Syndicat Mixte. Il a été mis en compatibilité à deux reprises en 2011 et 2013. Les documents s'y rapportant figurent sur le site du SCoT dans la rubrique « documentation ».

Le SCOT a été bâti sur plusieurs grandes options répondant à l'intérêt général de la Région Mulhousienne. Le projet de SCOT assure la cohérence entre quatre objectifs principaux, complémentaires les uns des autres :

- **Organiser l'espace de la Région Mulhousienne** en renforçant les principaux centres urbains, en définissant une enveloppe urbaine, en assurant les complémentarités entre composantes de la Région Mulhousienne et en s'appuyant sur les réseaux de tramway urbain et du futur tram-train,
- **Offrir un cadre de vie attractif et de qualité** en préservant l'essentiel des espaces naturels et agricoles, en maintenant, protégeant et renforçant les couloirs écologiques, les pénétrantes vertes et coupures naturelles, en valorisant les paysages, en sauvegardant le patrimoine architectural et le paysage urbain et en prévenant les risques,
- **Répondre aux besoins de développement urbain** en augmentant et améliorant l'offre de logements, en développant l'offre pour l'accueil d'activités, en accueillant les grands équipements et en gérant le sol de façon économe,
- **Diversifier l'offre de transports** en favorisant l'intermodalité, en poursuivant dans la durée le développement du réseau de transports en commun, en développant les modes doux, en complétant le maillage de voiries, en se connectant aux réseaux européens et en offrant des alternatives pour le transport de marchandises.

C) Le suivi et la mise en œuvre du SCOT

Il se compose des quatre champs d'intervention suivants :

- **La compatibilité / traduction des orientations du SCOT dans les documents d'urbanisme sectoriels** : le SCOT est un document de référence pour le territoire de la Région Mulhousienne. Les POS, PLU, PDU, PLH ou opérations d'aménagement doivent être compatibles avec les orientations du SCOT de la Région Mulhousienne. Le syndicat mixte est associé en tant que personne publique associée aux procédures de révision des Plans d'Occupation des Sols, Plans Locaux d'Urbanisme et consulté à l'occasion des démarches PLH, PDU... ;
- **La pédagogie** : appui aux membres pour l'application des orientations du SCOT au travers par exemple la création de fiches pédagogiques sur les points les plus sujets à interprétation. Il s'agit aussi de préciser les orientations et de présenter les outils qui peuvent faciliter la mise en œuvre du SCOT. A ce titre, la démarche un rendez-vous/un maire (fin 2008/début 2009) a été une base de connaissance des attentes et/ou besoins des élus en terme de pédagogie (« mode d'emploi du SCOT »). La manifestation de mars 2010 « Le SCOT : 2 ans après » ira dans le même sens.
- **Le suivi** : vérification périodique de la pertinence des orientations et dispositions du SCOT au vu de l'évolution du territoire et analyse d'un ensemble d'indicateurs par rapport aux attendus d'orientations plus ou moins sectorielles. A cette fin, un ensemble d'indicateurs pertinents dont le coût/fiabilité est acceptable a été intégrée dans le diagnostic et l'évaluation environnementale. Il a été ajustée au regard des sources disponibles et des évolutions du contexte réglementaire (Grenelle). Un rapport sous forme de tableau de bord est établi régulièrement sur la base d'une année de référence T0 (2007).
- **La cohérence Interscot** : pour veiller à la cohérence des différentes démarches de planification et de prospective limitrophes, le syndicat mixte poursuit les démarches interscot engagées ou à engager avec les syndicats mixtes et les groupements de communes voisins sur des thématiques et des enjeux communs.

Ces missions sont assurées par l'AURM dans le cadre de la convention.

3) La révision du SCOT

A) Les objectifs de la révision du SCOT

La révision du SCoT de la Région Mulhousienne doit permettre d'adapter la stratégie d'aménagement du territoire définie dans les documents du SCoT en vigueur pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires survenues depuis l'adoption du SCOT (loi Grenelle II, ...) et pour intégrer d'autres enjeux. Il s'agit d'aller vers un développement plus durable du territoire et vers une mise en cohérence des différentes politiques publiques (habitat, économie, transports, environnement, agriculture...).

B) Les nouvelles exigences législatives

La loi Grenelle II :

Le 12 juillet 2010, avec l'entrée en vigueur de la loi portant « Engagement National pour l'Environnement » (dite loi Grenelle II), le droit de l'urbanisme a été modifié pour renforcer la prise en compte de l'environnement dans les documents de planification et de programmation.

Les SCoT doivent intégrer des exigences et enjeux renforcés, notamment sur la consommation d'espaces naturels et agricoles, sur les continuités écologiques et sur la lutte contre le réchauffement climatique. De nouveaux documents régionaux (SRCAE, SRCE) ou locaux (PCET) s'imposent au SCoT.

Les SCoT déjà approuvés lors de l'entrée en vigueur de la loi Grenelle II, tel le SCoT de la Région Mulhousienne, demeurent applicables mais doivent intégrer les dispositions de ladite loi lors de leur prochaine révision et au plus tard le 1er janvier 2017.

La loi de Modernisation de l'Agriculture :

Le titre V de la loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture vise l'inscription de l'agriculture et la forêt dans un développement durable des territoires. Elle fixe un objectif global de division par deux de la consommation des espaces agricoles d'ici 2020.

Dans chaque département, est créée une commission départementale de la consommation des espaces agricoles. Elle émet un avis au regard de l'objectif de préservation des terres agricoles sur certaines procédures ou autorisations d'urbanisme et notamment sur le SCoT.

C) Les acteurs de la révision du SCOT

Le Syndicat Mixte du SCOT :

Il est représenté par le Comité syndical (élus du Comité d'administration) et par le Comité de pilotage (élus du Bureau + 8 élus volontaires rattachés du Comité syndical). Il assure le pilotage administratif, politique et la responsabilité du projet.

L'AURM :

Dans le cadre de sa convention annuelle, elle assure pour le compte du Syndicat mixte la mission de conseil, d'animation de la démarche et d'assistance technique à l'élaboration des documents.

Nota-bene : l'AURM assure en parallèle dans le cadre de la même convention le suivi de la mise en œuvre du SCOT en vigueur.

L'ADAUHR :

Dans le cadre de la révision du SCoT, le Syndicat Mixte a signé en 2012 une convention de conseil et d'assistance avec l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR).

Les bureaux d'études et prestataires :

Le corps principal des études techniques de révision est réalisé principalement par l'AURM. Toutefois, des prestations complémentaires ont été engagées sur appels d'offres auprès de bureaux d'études :

- En 2012, pour le volet environnemental et évaluation environnementale. A été retenu le groupement Ecovia et Ecoscop,
- En 2013, pour l'élaboration du DAC Document d'Aménagement Commercial, le cabinet Bérénice a été retenu.

D) Les instances de travail et de validation

Le Comité syndical :

Il assure la validation du projet et il est l'instance de débat du projet.

Le Comité de pilotage (COFIL) :

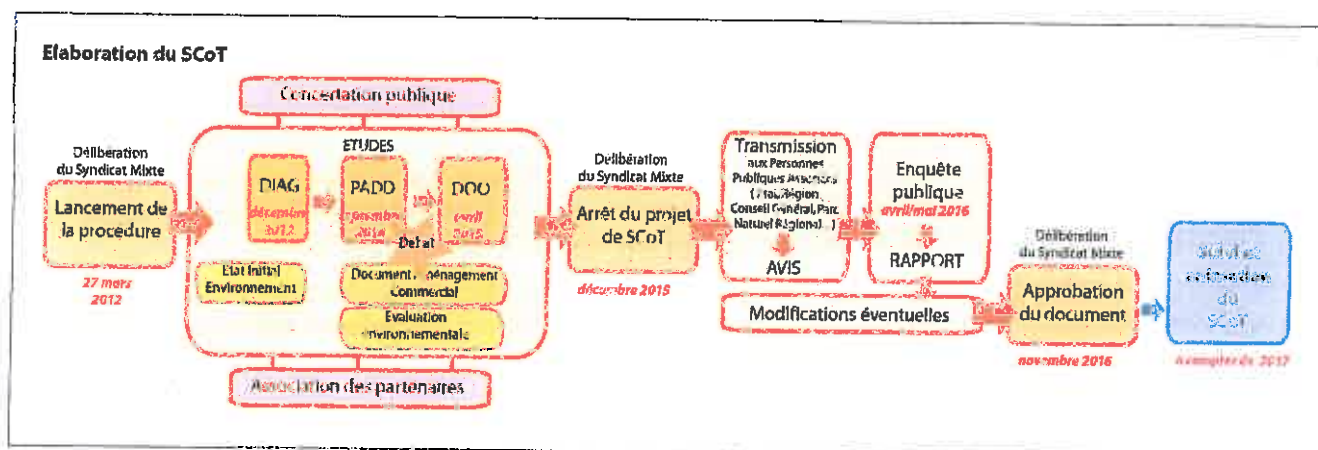
Il assure la validation des documents aux différentes étapes et il est le lieu de réflexion du projet en lien direct avec le Comité technique.

Le comité technique (COTEC) :

Il est composé de techniciens représentants du Syndicat Mixte, de m2A, de la CCPFRS, du Pays de la région mulhousienne, de l'ADAUHR et de l'AURM (et ponctuellement des bureaux d'études). Il est chargé d'assister techniquement les élus dans leur mission.

E) Le calendrier de la révision du SCoT

La révision du SCoT de la Région Mulhousienne doit d'après la loi être approuvée au plus tard le premier janvier 2017. La phase administrative (entre l'arrêt et l'approbation du Schéma) dure environ une année. Il convient donc de prévoir un arrêt du document pour la fin 2015.



ACTIVITES 2013

1) Les activités liées à l'administratif

Le Comité d'Administration du 7 mars 2013 à 17h30 heures au centre d'accueil Alfred Wallach à Riedisheim avec les points suivants à l'ordre du jour :

1. Extension du périmètre du Syndicat Mixte avec l'arrivée de Steinbrunn-le-Bas
2. Installation de nouveaux délégués (MM. SCHILLINGER et ERHART de Bruebach, MM. HASSLER et BERGDOLL de Steinbrunn-le-Bas)
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2012
4. Approbation du Compte Administratif 2012
5. Approbation du Compte de Gestion 2012
6. Désignation d'un délégué à la commission SAGE de l'eau
7. Convention 2013 avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne
8. Vote du Budget Primitif 2013
9. Divers

La réunion s'est poursuivie avec une présentation de l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne dans le cadre de la révision du SCoT (retour sur 2012, programme 2013).

Le Comité d'Administration du 14 novembre 2013 à 17h30 heures au centre d'accueil Alfred Wallach à Riedisheim avec les points suivants à l'ordre du jour :

- 1a) Installation d'un nouveau délégué (M. KASTLER de Bantzenheim)
- 1b) Election d'un nouveau vice-président (M. KASTLER de Bantzenheim)
- 1c) Approbation du procès-verbal de la séance du 07 mars 2013
- 2) Rapport d'activité 2012
- 3) Avis rendu sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
- 4) Avis à émettre sur le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)
- 5) Avis à émettre sur la mise en compatibilité du SCoT avec la déclaration de projet Parc des Collines
- 6) Point d'étape de la révision du SCoT et point sur les évolutions législatives
- 7) Divers.

2) Les activités liées au suivi du SCoT en vigueur

Les avis pour analyse de la compatibilité des POS/PLU avec le SCoT

En 2013, le Syndicat mixte, avec l'appui de l'AURM, a rendu des avis sur plusieurs dossiers de procédure d'évolution des POS et PLU :

- 5 Révisions de POS en PLU : Zimmersheim, Petit Landau, Eschentzwiller, Wittenheim, Flaxlanden
- 1 Révision simplifiée de PLU : Mulhouse
- 2 Modifications de POS : Mulhouse, Dietwiller
- 1 Modification simplifiée: Morschwiller -le -Bas
- 4 Avis sur d'autres procédures:
 - PDU (Plan de Déplacements Urbains)
 - SCoT Thur Doller,
 - PPRI (Plan de prévention des risques d'inondation)
 - SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) de l'Alsace

Les réunions/expertises

- Réunions en tant que Personne Publique Associée (compatibilité des POS/PLU avec le SCoT):
 - 12 participations à des réunions PPA :
 - 2 à Habsheim, 2 à Ilzsch, 2 pour le SCoT Thur Doller, 1 à Wittenheim, Eschentzwiller, Wittelsheim, Kingersheim, Flaxlanden, Regional Plan Südlicher Oberrhein
- Une mise en compatibilité du SCoT:
 - Déclaration de projet pour l'évolution de la vocation d'une partie du Parc des Collines en vue de l'implantation d'IKEA.
 - (2 réunions et finalisation de la rédaction du dossier)
- Participation du SCoT aux réunions des réseaux locaux :
 - Rencontres de la Fédération Nationale des SCoT
 - Accord de coopération transfrontalière
 - Schéma de Cohérence Ecologique SRCE
 - Réunions PREFACE (économie, foncier, intervention au sujet du Scot RM)
 - Commission géographique du Rhin Supérieur et de l'Il/Comité de Bassin
 - Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE)
 - Réunion d'information sur l'évaluation environnementale
 - Réunion Eurodistrict sur le thème des SCoT transfrontaliers (à Freiburg)
 - Réunion sur l'armature urbaine régionale
 - Réunion de l'Observatoire Départemental de l'Habitat

L'interSCoT :

Des réunions InterSCoT68 se sont tenues les 9 janvier 2013 à Mulhouse, 28 février 2013 à Ribeauvillé, 17 juin 2013 à Colmar et 24 septembre 2013 à Vieux-Thann.

Il y a eu également une réunion InterSCoT à l'ADAUHR le 12 juillet 2013.

Nota-bene : Les deux autres axes « classiques » de la mission de suivi et de mise en œuvre du SCoT n'avaient pas d'objet en 2013 :

- La partie pédagogie/animation a été intégrée cette année à la révision du SCoT qui s'effectue parallèlement au suivi
- Les indicateurs ont été mis à jour en 2011/2012 et ne nécessitaient pas de nouvelle mise à jour cette année.

3) Les activités liées à la révision du SCOT

Comité Syndical :

Il s'est réuni à l'occasion du comité d'administration du 7 mars 2013.

Il a fait l'objet de la présentation par l'AURM du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, de la démarche d'ateliers collaboratifs post-carbone prévue et du calendrier des travaux 2013.

Suite aux éléments de diagnostic portés à leur connaissance juste avant, les élus ont été invités, via une animation menée par l'AURM, à formuler des premières idées d'enjeux et/ou de pistes d'orientations autour de 3 axes de réflexion :

- atteindre le facteur 4 en 2050,
- consommer moins de foncier et le consommer mieux
- un territoire dynamique où il fait bon vivre

Comité de pilotage (COPIL) :

Il s'est réuni aux dates suivantes :

- 1^{er} février 2013. L'ordre du jour portait sur le diagnostic (présentation du diagnostic par l'AURM), la déroulé de la démarche post carbone et des points divers,
- 18 octobre 2013. A l'ordre du jour figuraient le Document d'Aménagement Commercial (présentation du diagnostic par le cabinet Bérénice) et la proposition d'avis du SCOT sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE),
- 05 décembre 2013 : L'ordre du jour portait sur l'état initial de l'environnement (présentation de par les bureaux d'études Ecovia/Ecoscop) et sur l'analyse de la consommation foncière (présentation par l'AURM).

Le Comité technique (COTEC) :

Il s'est réuni aux dates suivantes :

- 4 mars 2013. A l'ordre du jour : le diagnostic, l'essentiel 1 de la révision du SCOT, la préparation du CA du 7 mars et un point sur l'appel d'offre DAC,
- 27 mai 2013 (avec participation de la DDT 68). A l'ordre du jour : compte rendu de la présentation SCOT à la CCPFRS, retour sur le déroulement de l'atelier post-carbone du 23 mai 2013, préparation de l'atelier projet environnemental (exposé d'Ecoscop), sélection du prestataire DAC, intervention DDT 68 à propos du DAC pilote, et point sur l'actualisation du diagnostic
- 1^{er} octobre 2013 (avec participation du manager du commerce Ville de Mulhouse). A l'ordre du jour : le diagnostic DAC et les grands enjeux et questions relatif au commerce (présentation par le cabinet Bérénice),
- 19 novembre 2013. A l'ordre du jour : l'analyse de la consommation foncière - méthode et résultats (présentation par l'AURM)

Les ateliers :

Quatre ateliers ont eu lieu aux dates suivantes :

- 3 ateliers collaboratifs post-carbone les 11 avril, 23 mai et 13 décembre 2013 à Mulhouse. Composés d'élus volontaires, du COTEC et de techniciens partenaires (Région, DREAL, DDT, ADEME, m2A, CCPFRS, cabinet Burgeap et Ecovia), ces ateliers animés par l'AURM ont cherché à identifier les leviers d'action et niveaux d'ambition à viser pour définir un scénario-cadre pour le futur PADD, permettant d'atteindre le facteur en 2050.

- 1 atelier sur le projet environnemental le 1^{er} juillet 2013 au CINE de Lutterbach.

Sous l'animation de l'AURM et du groupement Ecovia/Ecoscop, les élus ont été invités à s'exprimer sur la spatialisation des enjeux environnementaux autour de 4 thèmes :

- l'eau,
- la trame verte et bleue
- le paysage
- les risques naturels

Réunion des personnes publiques associées :

Une réunion PPA eu lieu le 2 avril 2013 dans les locaux du SIVOM avec à l'ordre du jour le diagnostic et l'état initial et les premiers enjeux.

Appels d'offres :

- Un appel d'offre du Syndicat mixte pour « l'élaboration du DAC pour le SCOT de la Région mulhousienne ». Sa publication a eu lieu du 16 avril au 16 mai 2013. La sélection du candidat a été faite par le Président sur la base de la proposition du COTEC auquel la DDT du Haut-Rhin a été associée. Il a abouti à la signature d'un marché de service avec le cabinet « Bérénice pour la ville et le commerce » de Paris.
- Un appel d'offre de la DDT du Haut-Rhin pour un « appui technique à la réalisation du Document d'Aménagement Commercial (DAC) du SCOT de la Région Mulhousienne ». Sa publication a eu lieu du 16 juillet au 13 septembre 2013. Le Syndicat mixte et l'AURM ont été associés à la sélection du candidat. Il a abouti à la signature d'un marché de service avec le bureau d'études « AID Observatoire » de Villeurbanne.

Autre événement :

Une présentation de la démarche de révision du SCOT (sous l'angle aménagement du territoire et urbanisme communal) aux élus communautaires de la CCPFRS, le 22 avril 2013.

Avancement des études et documents :

Les documents et éléments de réflexion produits en 2013 sont :

- Le diagnostic (version sans Steinbrunn-le-Bas et Wittelsheim) avec le lancement d'un travail de mise à jour pour les 2 communes
- L'état initial de l'environnement
- « L'essentiel 1 » de la révision du SCOT consistant pour cette première publication à une synthèse en 18 pages du diagnostic et de l'état initial
- Le diagnostic du DAC (version 1)
- Les (premiers) enjeux
- L'esquisse d'un scénario post-carbone
- L'analyse de la consommation foncière sur la période 2002-2012.

Ces documents sont en ligne sur le site internet du SCOT, dans l' « espace réservé ».

ANNEXES

1) Données financières :

Compte administratif 2013 approuvé par délibération du comité d'administration le 20 février 2014

Le Compte Administratif 2013 arrêté le 31 décembre 2013, fait apparaître les résultats suivants :

BUDGET SCOT - (M14 TTC)

		Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Résultats à la clôture de l'exercice 2012	Déficit	- €	- €
	Excédent	54 146.81 €	- €
Opérations de l'exercice 2013	Dépenses	285 423.27 €	- €
	Recettes	295 854.62 €	- €
Résultats de l'exercice 2013	Déficit	- €	- €
	Excédent	10 431.35 €	- €
Résultats à la clôture de l'exercice 2013	Déficit	- €	- €
	Excédent	64 573.16 €	- €

soit un excédent de **64 573,16€**.

Le détail des opérations est figure dans le document budgétaire.

Pour l'essentiel, le COMPTE ADMINISTRATIF 2013 peut se résumer ainsi qu'il suit :

Les **dépenses** se sont élevées à **285 423,27 €** et se répartissent dans les chapitres qui suivent :

- **Chapitre 011 pour les charges à caractère général : 45 172,85 €,** dont :
 - 2 254,93 € pour des prestations de service concernant le site WEB,
 - 5 898,10 € de frais de loyer et charges,
 - 2 022,21 € de frais d'administration générale (assurances, déplacements, réception, fournitures diverses, etc...),
 - 18 473,42 € pour un 2^e acompte de 20% concernant l'étude environnementale pour la révision du SCoT,
 - 14 860,30 € pour un 1^{er} acompte élaboration DAC Document d'Aménagement Commercial
 - 1 663,89 € d'annonces, insertion dans la presse (Elaboration DAC SCoT et mise en compatibilité SCoT avec déclaration de projet Parc des Collines,
- **Chapitre 012 pour les frais de personnel et charges sociales : 2 575,42 €,**
- **Chapitre 65 autres charges de gestion courante : 237 675 €** pour la participation à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne chargée de la mise en œuvre, suivi et révision du SCoT.

Les **recettes** encaissées s'établissent à **350 001,43 €**, dont l'excédent 2012 reporté de **54 146,81 €** et **295 854,62 €** concernant le chapitre 74 - Dotations et participations, dont:

- 148 102,00 € de participations communales aux frais de fonctionnement du syndicat (138 550,00 € de la m2A et 9 552,00 € de la CC Porte de France Rhin sud).
- 84 000,00 € de dotation générale de décentralisation (DGD) de l'Etat,
- 47 752,62 € de participation de la Région pour la révision du SCOT,
- 16 000,00 € de participation de la Région pour le suivi du SCOT.

En finalité, le **Compte Administratif 2013** se solde par un **excédent global de 64 578,16 €** qui sera reporté au budget primitif 2014. Le résultat est identique à celui dégagé par le Compte de Gestion de l'exercice 2014.

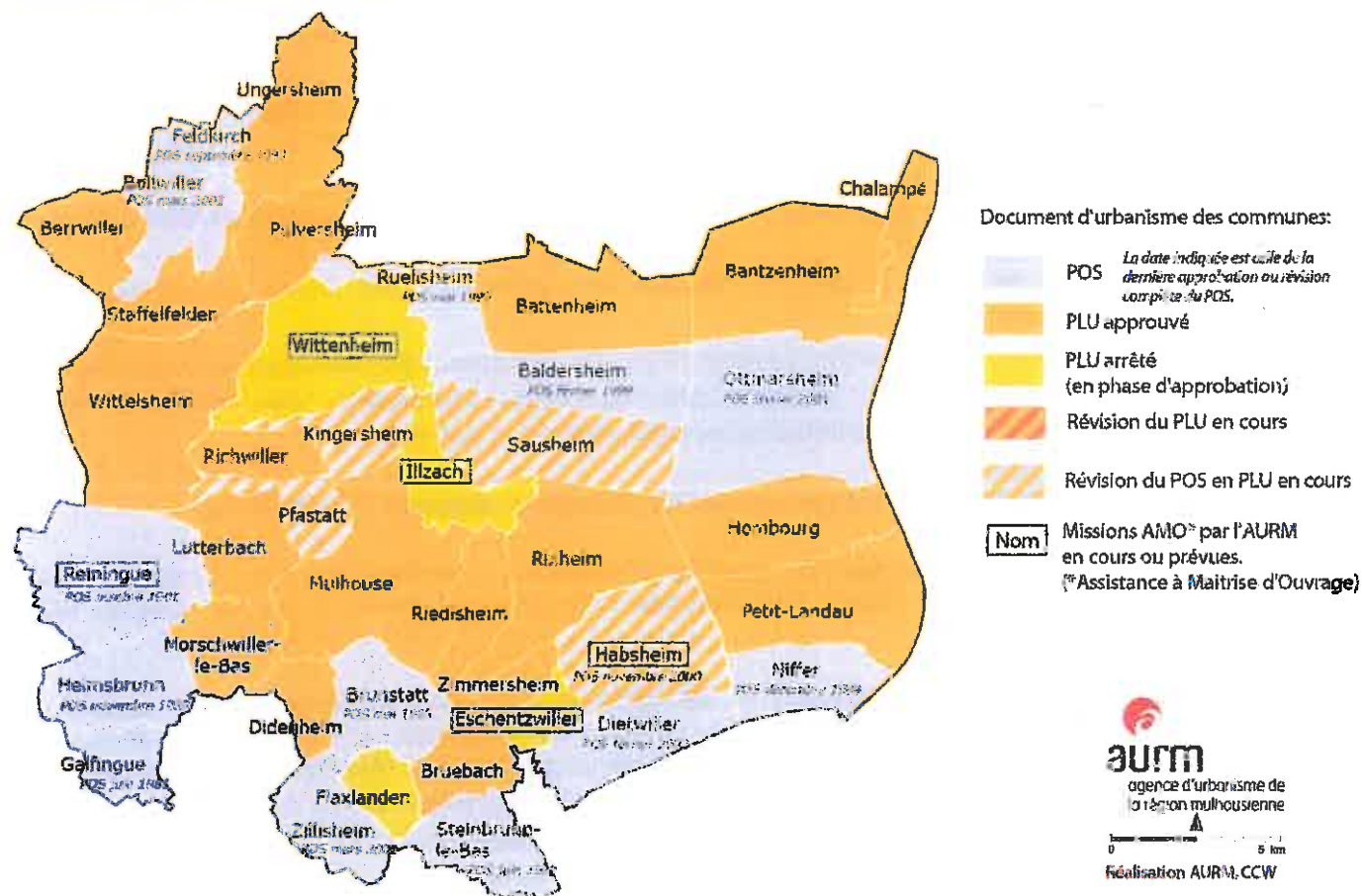
Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré, sous la Présidence de, après avoir présenté le Budget Primitif de l'exercice considéré dressé par M. Francis HILLMEYER, Président,

- lui donne acte de la présentation du Compte Administratif 2013,
- constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés sur l'annexe relative à la présentation consolidée des résultats du budget,
- approuve à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2013 se soldant par un **excédent final de 64 578,16 €**.

2) Documents illustratifs

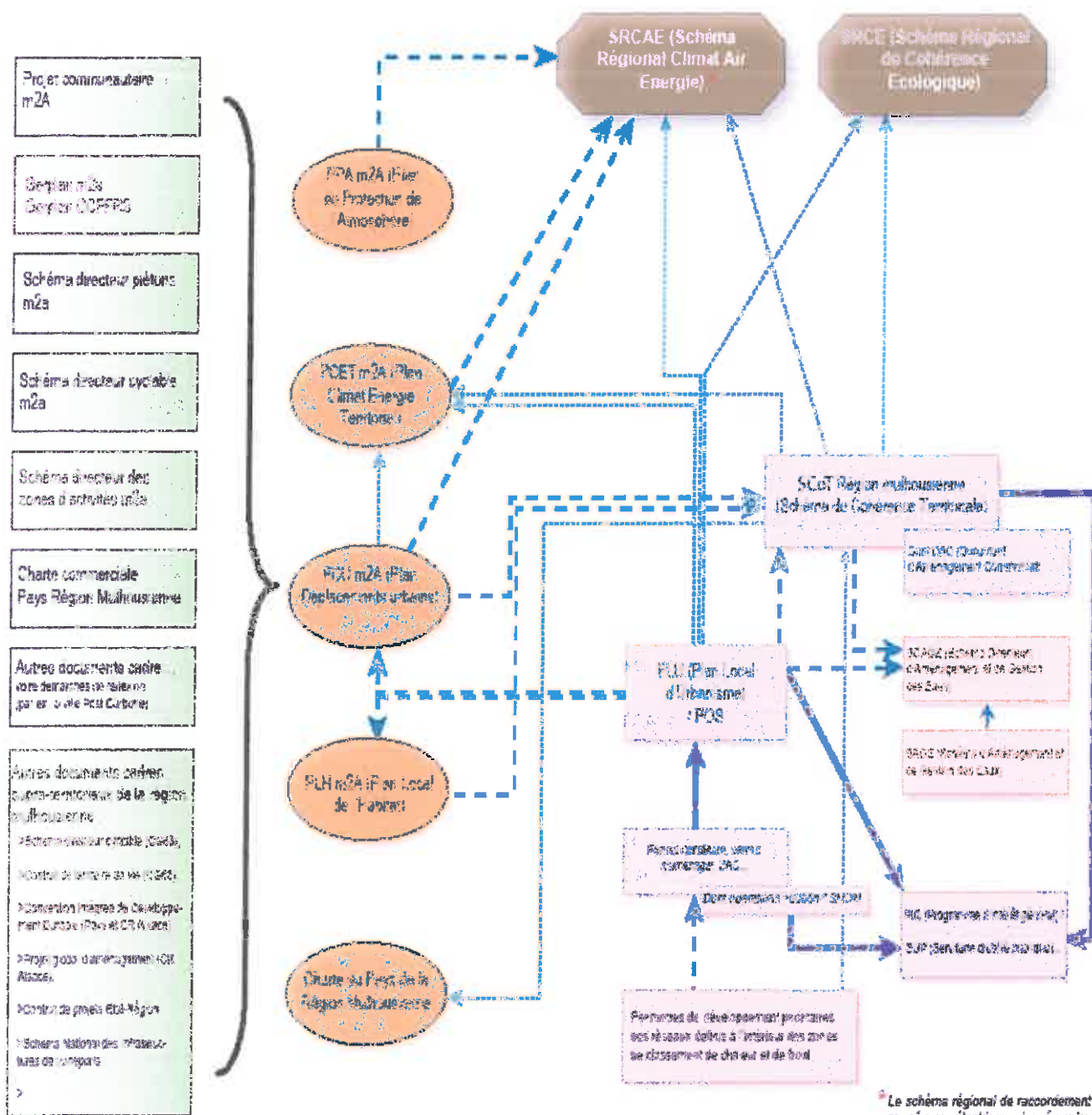
LES POS ET PLU DE LA REGION MULHOUSIENNE

Etat des lieux - Février 2014



PLU/POS et SCoT dans l'univers réglementaire Grenelle

Coordination des principales démarches territoriales en aménagement et urbanisme de la Région Mulhousienne



NB : Ce graphique a pour principale vocation d'indiquer les liens de premier ordre entre les POS/PLU/SCoT et les autres documents réglementaires notamment issus des lois Grenelle. Pour exemples ne sont pas indiqués les liens entre le PLU et les documents de type PCH (Plan Départemental de l'Habitat) ou Schéma Gérontologique 66 ; ou encore les liens PDU et SD Accessibilité PMR des transports publics m2a. Cette option permet aussi de "simplifier" la lecture du document.